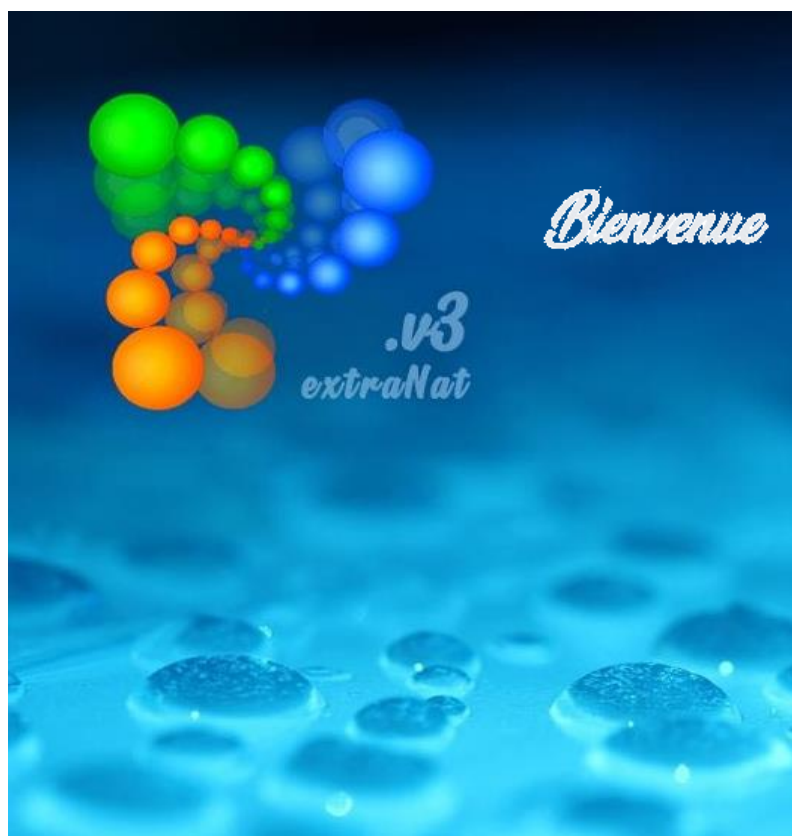


Jeudi 4 octobre 2018 – N°3309

Réouverture d'extraNat



ExtraNat V3 nouvelle version est ouvert depuis mardi 2 octobre à 9h30. Vous pouvez dès maintenant faire remplir et signer le formulaire licence à l'ensemble de vos licenciés. Pour rappel, chaque pratiquant de votre club doit remplir et signer ce formulaire. Lors de votre première connexion, vous procéderez à l'affiliation de votre club. Il vous sera demandé de saisir les 3 licences obligatoires : président, secrétaire et trésorier pour pouvoir finaliser le processus d'affiliation.

Si vous avez des problèmes avec la connexion sur extranat.fr, voici quelques astuces :

1/ Votre président n'a pas reçu le mail pour initialiser son mot de passe :

Soit le mail est tombé dans les courriers indésirables, dans ce cas, il faut consulter ce dossier (il faudra ensuite faire la manipulation 2) ci-dessous), soit c'est que l'adresse mail du président n'est pas renseignée au niveau de sa licence personnelle, à ce moment-là, il faut contacter la FFN.

2/ Le lien reçu par mail n'est plus actif ou expiré :

Effectivement les liens reçus par mail n'étaient actifs que 24h, il faut donc retourner sur extranat.fr et cliquer sur " Souci avec votre mot de passe ? " qui se trouve en dessous de l'espace pour saisir le mot de passe, vous recevrez alors un nouveau mail.

3/ Si votre club est suspendu :

Cela signifie que votre club a contracté une dette fédérale (FFN, LIFN ou CD)

4/ Changer de navigateur internet :

Passez sur Firefox ou Chrome !

Si vous avez d'autres problèmes, contactez-nous !

► INFORMATION IMPORTANTE

Rappel aux clubs sur la procédure à suivre pour licencier un adhérent

Première étape : le « formulaire-licence »

- Les formulaires de demande de licence sont à la disposition du club sur extraNat ou sur le site FFN : https://ffn.extranat.fr/html/ressources/ffn/formulaire_licence_2019.pdf

- Le club doit imprimer le « formulaire-licence » **et le faire remplir et signer par le licencié** en double exemplaire (un pour le club, un pour l'adhérent) ou, s'il s'agit d'un mineur non émancipé, par la personne exerçant sur lui l'autorité parentale.

- Le club conserve pendant toute la durée de la saison cette demande de licence qui est la preuve de la volonté d'adhérer à la Fédération et de bénéficier ou non de l'assurance fédérale.

Pour rappel : La Code du sport pose à la charge des associations une obligation d'information sur l'intérêt pour leurs adhérents de souscrire un contrat d'assurance de personnes « couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer » (Code du sport, article L 321-4). Le « formulaire-licence » est l'occasion pour le club de satisfaire à cette première obligation.

A noter : dans un arrêt du 6 mai 2016, la Cour d'Appel de Colmar a rappelé qu'une association sportive était tenue de transmettre à chaque adhérent une notice d'information, en application de l'article L. 321-4 du Code du sport, sous peine de voir sa responsabilité engagée pour manquement à son devoir de conseil et d'information.

En l'espèce, la Cour a souligné que l'association ne rapportait pas la preuve de la remise au requérant de cette notice d'information. En effet, seul était produit par l'association un exemplaire vierge du formulaire de demande de licence qui n'apporte pas à l'adhérent des informations équivalentes à celles devant figurer dans la notice établie par l'assureur. En conséquence, étant donné que les préjudices invoqués par la victime étaient bien des préjudices corporels ayant vocation à être garantis par une assurance de personne, la Cour a considéré que l'association avait commis un manquement à son obligation d'information de nature à engager sa responsabilité (CA de Colmar, 6 mai 2016 n° 14/02897, Monsieur X).

De plus, le statut de licencié FFN offre la possibilité de bénéficier d'une assurance « individuelle-accident ». Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'une assurance obligatoire, le respect de la liberté contractuelle suppose de faire connaître au licencié le prix de la garantie de base, son caractère non obligatoire, la possibilité d'y renoncer et la faculté de souscrire une option complémentaire offrant davantage de garanties.

Le « formulaire-licence » permet au club de satisfaire à cette seconde obligation.

Dès lors, dans le cas où l'un de vos adhérents soutiendrait qu'il n'a pas été informé de la possibilité de souscrire à l'assurance « individuelle-accident » ou de souscrire une option supplémentaire, le « formulaire-licence » constitue une preuve susceptible d'être opposée.

Deuxième étape : le certificat médical

Lors de la prise de première licence, le club s'assure de la présentation par le licencié-pratiquant d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (précisant le cas échéant, en compétition).

Lors du renouvellement d'une licence, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, le club s'assure de la présentation par le licencié pratiquant d'une attestation de réponse négative au questionnaire santé.

A noter que ce questionnaire santé peut être renouvelé au maximum deux (2) ans de suite.

A la suite de quoi, un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées sera exigé.

LICENCE									
Obtention	Renouvellements								
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3 (renouvellement triennal)	Année N + 4	Année N + 5	Année N + 6 (renouvellement triennal)	Année N + 7	Année N + 8	Année N + 9 (renouvellement triennal)
Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical

En revanche, s'il s'agit d'un licencié non-pratiquant, le club peut directement passer à la troisième étape.

Troisième étape : le paiement de la cotisation

Le club s'assure de la transmission par le licencié du titre de paiement de la cotisation (licence FFN + adhésion).

POUR RAPPEL :

Les garanties d'assurance sont accordées dès l'accomplissement de ces trois premières étapes ; les licenciés peuvent donc commencer à pratiquer les différentes disciplines.

Cependant, la quatrième étape doit être réalisée dans les plus brefs délais.

Quatrième (et dernière !) étape : l'enregistrement sur extraNat

Le club enregistre les données relatives à ses licenciés sur la base de données fédérales et les actualise en tant que de besoin, et est responsable des données fournies à la Fédération.



Spécial règlements sportifs LIFN

Nous ne pouvons pas mettre à jour notre site internet durant la fermeture d'extraNat (qui doit rouvrir normalement le 8 octobre pour les sites satellites), voici l'ensemble de nos règlements sportifs pour la saison 2019 sur Google Drive :

ENF : <http://goo.gl/bqsvhC>

Natation Artistique : <https://goo.gl/99nSbp>

Natation Course/Eau Libre : <http://goo.gl/xcvWJ2>

Maîtres : <https://goo.gl/D912uR>

Plongeon : <https://goo.gl/qs6Hyh>

Water-Polo : <https://goo.gl/5CcShX>

Prévisionnel des structures d'accueil pour les compétitions Natation Course Eau Libre et Maîtres de la Ligue Ile-de-France

NATATION COURSE ET EAU LIBRE	Dates	Bassins	Demandes
Interclubs TC	10 et/ou 11 novembre 2018	R1 : Georges Vallerey	Validée
5km régional indoor	2 décembre 2018	Sarcelles	En cours
Championnats régionaux 25m	8 au 9 décembre 2018	Bobigny, Savigny le Temple, Georges Vallerey	Validées
Meeting Francily' Hiver	14 au 16 décembre 2018	Sarcelles	En cours
Championnat régional Juniors	16 au 17 février 2019	Massy	En cours
Meeting Francily' Printemps	29 au 31 mars 2019	Sarcelles	En cours
Critérium Ile-de-France OPEN	12 au 14 avril 2019	Georges Vallerey	Validée
Coupe des Départements	Mercredi 8 mai 2019	Torcy	Validée
2000 M 12-13 ans	Samedi 11 mai 2019	Saint-Maur-des-Fossés	Validée
Interclubs Jeunes	18 et/ou 19 mai 2019	Versailles	Validée
Championnat régional Jeunes 25m	14 au 16 juin 2019	Chevreuse	En cours
Championnat régional 50m	29 juin au 1er juillet 2019	Villejuif	En cours

MAÎTRES	Dates	Bassins	Demandes
Interdépartementaux Maîtres	2 décembre 2018	Nanterre	En cours
Interclubs Maîtres	19 et 20 janvier 2019	Nanterre, Polytechnique	En cours
Championnats régionaux hiver des Maîtres	9 et 10 février 2019	Viry-Châtillon	En cours
Championnats régionaux été des Maîtres	18 et 19 mai 2019	Melun	En cours



Attestation 100% licences

Afin de mettre à jour la liste des clubs 100% licences, nous vous remercions de bien vouloir envoyer votre attestation sur l'honneur à votre comité départemental en complétant le document ci-joint stipulant que vous avez licencié l'ensemble de vos adhérents à la FFN la saison passée.

Votre Comité départemental nous fera parvenir ensuite l'ensemble des attestations qu'il aura validées.

LES ATTESTATIONS DOIVENT NOUS PARVENIR (PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX) AVANT LE 19 OCTOBRE.

[Attestation type 100% licences](#)



Club :

A.....le

Objet : Dispositif 100% licences – attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)....., Président(e) du club, certifie sur l'honneur que tous les adhérents du club au cours de la saison 2017/2018 pratiquant une activité relevant de la Fédération Française de Natation ont été licenciés auprès de celle-ci.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Signature Président(e)

« Tampon du club »

COMMISSION WATER-POLO DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. Guerguadj, Veneau et Cocouch (ctsr)

FFN :

Annonce partenariat **ballon** FFN / Décathlon

LIFN :

ENF : Session pass compétition le 3 octobre 2018 à Choisy-le-Roi à 17h

Kidexpo : Démonstration par Taverny SN 95 le dimanche 4 novembre 2018 à 15h

Rappel :

Réunion ETR water-polo le samedi 6 octobre 2018 de 9h à 12h au siège de la LIFN

Le secrétaire : Otheman Guerguadj

Le président : Gérard Veneau

NOUVELLE
LICENCE
2018/2019

OBJECTIF
100 %
LICENCIÉS !

POUR UNE
NATATION
PLUS FORTE

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

PARTENAIRE PRINCIPAL

edf

PARTENAIRES OFFICIELS

TYR

SUIVEZ NOUS SUR

f f n a t a t i o n . f r

► Commission de Développement



Le COLLECTIF 'CLUBS'

Suite à l'annonce de juin 2018, la commission de développement de la ligue, propose de mettre en place pour cette rentrée 2018, un COLLECTIF 'CLUBS'

Pour l'instant 5 clubs se sont fait connaître pour participer à ce projet, alors, pourquoi pas vous ?

Qu'est-ce que le COLLECTIF 'CLUBS' ?

C'est le regroupement dans un collectif, de clubs volontaires, de différentes tailles, pour participer à une réflexion d'ensemble en vue de définir les besoins des clubs et d'essayer ensemble d'y répondre au mieux.

Ce collectif devrait être composé au minimum de 9 à 12 clubs franciliens et couvrir l'ensemble des disciplines et activités proposées par la fédération.

Afin de diversifier les clubs participants, le collectif s'appuiera sur le nombre de licenciés (saison 2017/2018) :

- 3 à 4 clubs disposant au minimum de 500 licenciés
- 3 à 4 clubs disposant de 150 à 500 licenciés
- 3 à 4 clubs disposant de moins de 150 licenciés

Un COLLECTIF 'CLUBS' pourquoi faire ?

Les participants au collectif devront, en début de saison, mener une réflexion collective, visant à déterminer les besoins fonctionnels des clubs, les classer puis définir pour chaque saison, un ou deux besoins prioritaires que la commission de développement essaiera de combler durant la saison.

Les clubs participants seront avertis de l'évolution des travaux, une réunion 'bilan' sera organisée en fin de saison pour évoquer les difficultés rencontrées et savoir si le challenge a été réussi.

Est-ce que je peux participer au COLLECTIF 'CLUBS' ?

La désignation des clubs participants se fera à partir des clubs volontaires qui se seront fait connaître.

Avec l'aval de son président, toute personne impliquée dans le club participant (Comité Directeur, encadrant, etc..) pourra le représenter lors des réunions du collectif.

En fonction du nombre de candidats, les clubs participants pourront être renouvelés en début de chaque saison, soit partiellement, soit en totalité.

Les comités départementaux pourront également en accord avec les intéressés, proposer l'intégration de clubs dans le collectif.

NOTE : Nous souhaitons que ce collectif soit dynamique, que ses réflexions et ses choix amènent et entraînent des améliorations de fonctionnement pour l'ensemble des clubs de la ligue. Alors n'hésitez pas à venir avec des idées. Certes nous ne pourrions pas tout régler la première saison, mais à chaque saison son challenge et nous pourrions ainsi progresser à notre rythme.

Ma participation au COLLECTIF 'CLUBS' va-t-elle me prendre beaucoup de temps ?

Non, le collectif n'aura pas *la réunionite aigue*, nous savons que votre temps est précieux.

De deux à trois réunions sont prévues pour l'ensemble de la saison (une à deux à la rentrée pour définir les priorités et une réunion 'bilan' en fin de saison).

Si votre club souhaite postuler pour participer au COLLECTIF 'CLUBS', pour la saison 2018/2019, faites-nous le savoir en adressant un message à l'adresse suivante :

pfradet@lif-natation.fr Objet : Collectif 'Clubs'

P. FRADET

Vice-Président Délégué

De la Ligue Ile de France de Natation.

**Notre partenaire Eurocomswim vous fait bénéficier d'un code PROMO exclusif
Ligue Ile-de-France de Natation sur les équipements Arena
Profitez de -20%**

PROFITEZ DE **-20%**
SUR **arena**
AVEC LE CODE
LIGUEIDFSWIM

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours

eurocom
Swim

www.eurocomswim.com

Le salon Sport Santé Bien-Etre

Tous **ACTEURS**
de sa forme !

salon
SPORT SANTÉ
BIEN-ÊTRE
Vendredi 5 | Samedi 6
OCTOBRE 2018
PARIS
ESPACE CHAMPERRET
10h00-19h00

**Des réponses
pour bouger+**
salonsportsante.com

Initié par
**SENTEZ-VOUS
SPORT**
Cherchez votre sport de santé !

C'est une 2^{ème} édition qui s'inscrit dans une démarche de santé publique et sous le patronage du Ministère des Sports ! Cet événement rassemble tous les acteurs du Sport Santé à des fins de prévention, d'éducation à la santé et d'amélioration du parcours de soins par l'activité physique ou sportive.

Le salon Sport Santé Bien-Etre, c'est 2 jours :

- d'échanges entre public, entreprises et professionnels de santé et du sport ;
- d'information pour comprendre les enjeux de l'activité physique ou sportive pour la santé de chacun, quel que soit sa réalité et sa capacité ;
- de rencontre de partage des meilleures pratiques et solutions pour votre santé et bien-être.
- Pour rendre chacun autonome, responsable, compétent de son capital santé
- Pour développer votre communication et votre notoriété

ERFAN



Vous avez des personnes dans vos clubs qui sont titulaires du BF2 ou BF3 ou MSN, ils peuvent obtenir le BPJEPS AAN en passant l'UC4 qui leur manque.

L'ERFAN organise cette formation de l'UC4 du BPJEPS AAN. Inscription jusqu'au vendredi 12 octobre 2018.

Pour participer à cette formation il faut être titulaire du BF2 ou BF3, du PSE1 et BNSSA à jour de leur révision.

La formation s'étale sur 8 week-ends entre novembre et mai, avec 90 heures de stage à effectuer en structure.

Le dossier d'inscription à retourner à l'ERFAN Ile de France avant le vendredi 12 octobre 2018 :
<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5043.pdf>



L'ERFAN Ile de France lance une formation BNSSA pour les licenciés FFN. Celle-ci se déroulera du samedi 27 octobre au jeudi 1^{er} novembre 2018 (2^{ème} semaine des vacances scolaires) à Paris (siège de la Ligue Ile de France de Natation pour la partie théorique et à la piscine Roger Le Gall pour la partie pratique).

L'examen se déroulera la deuxième quinzaine de novembre.

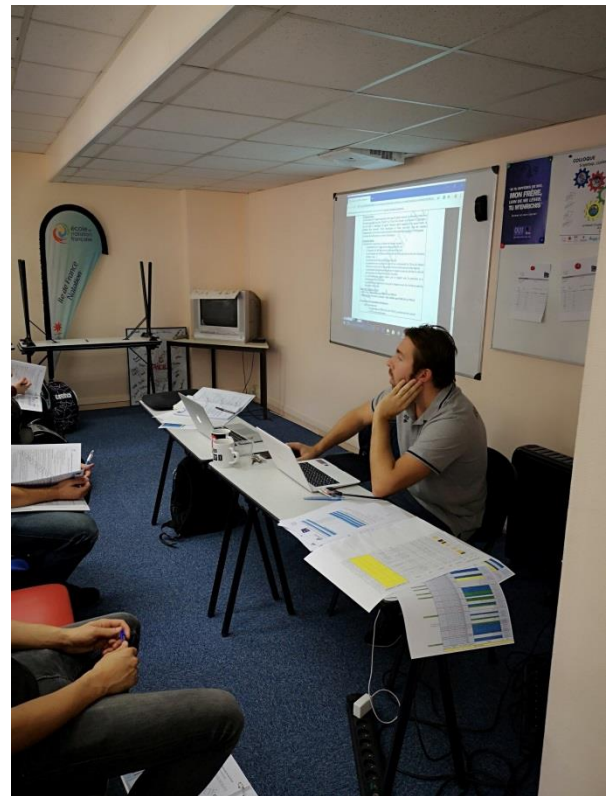
Les informations et le bulletin d'inscription en pièce jointe. Pour plus d'informations contactez l'ERFAN Ile de France : erfan@lif-natation.fr

N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs. Ils ont plus de 17 ans, ils sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale. Alors la formation BNSSA est faite pour eux.

Merci de transmettre l'information dans vos clubs.

Attention nombre de places limitées (18).





**La formation MSN ERFAN a débuté ce samedi 29 septembre avec 25 stagiaires et 4 disciplines FFN représentées (Natation Artistique, Water-Polo, Plongeon et Natation Course).
Bon courage pour cette promotion 2018/2019 !**

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ENF 2018-2019

Le **règlement Régional Ile-de-France ENF** intègre l'ensemble des orientations, des règles et des dispositifs proposés au niveau fédéral. Ceux-ci sont présentés dans le règlement de l'École de la Fédération Française de Natation que nous vous invitons à consulter et à télécharger en ligne sur le site FFN à l'adresse suivante :

https://ffn.extranat.fr/html/ressources/pub/2019_annuel_reglements_version_2.pdf

Voici les principales modifications :**« Des règles de l'École de Natation Française aménagées »**

Pour faire suite aux remontées de terrain, il y avait une volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturer et en tenant compte des avancées actuelles en terme de réglementation.

AMÉNAGEMENTS :

Ainsi, pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, chaque nageur licencié au sein de la FFN âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après) prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés en 2008 et avant) ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

NOUVEAUTÉS :

A partir de cette nouvelle saison sportive, les nageurs expatriés ou étrangers, licenciés au sein de la FFN, âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) peuvent bénéficier, sur demande motivée auprès de la FFN et après accord de celle-ci, d'une dispense de passage de tests ENF, délivrée au cas par cas, pour prendre part aux compétitions du programme fédéral.

RAPPEL :

La réussite au test du Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès à la compétition**Pour les 2009 et après :**

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à son activité (Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (Pass'sports de l'eau).

Les nageurs âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) s'engagent au test du Sauv'nage, puis au test du Pass'sports de l'eau et enfin au test du Pass'compétition avant d'accéder à la compétition.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION



OFFRES D'EMPLOI

Le Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt (78) recherche un ou plusieurs éducateurs sportifs (H/F) pour le 1^{er} septembre 2018 en renfort des postes actuels.

Groupes

Initiation - perfectionnement - Ecole de Natation Française - Natation perfectionnement Jeunes Adultes - Aquagym - Compétition Avenirs ou Jeunes

Profil

BEESAN - BPJEPS AAN (carte professionnelle et recyclage PSE1 à jour)

Postes

CDI temps plein ou CDI intermittent - temps de travail annualisé - Rémunération selon CCNS et expérience

Horaires en fonction des groupes de 17h à 22h en semaine et samedi, 8h30 à 12h

Merci d'adresser votre CV ainsi qu'une lettre de motivation par mail à contact@csnguyancourt.fr



Fontenay-Sous-Bois (94) : le club de l'USF Natation recrute pour la saison 2018/2019 des éducateurs / entraîneurs H/F, BEESAN ou BPJEPS à partir du mois de septembre.

Différentes activités coexistent au sein de notre club :

- Jardin aquatique ;
- Ecole de natation (ENF 1 / ENF 2) ;
- Aquagym.

Le poste proposé est un CDD d'un an renouvelable. Les horaires sont variables en fonction du ou des groupes attribué(s) (horaires en soirées).

Rémunération de 24 €/H (Taux Horaire Brut)

Pour plus d'informations, **contactez Mme Onidi**, Présidente de la section au **06.07.59.44.36**.

Les personnes intéressées peuvent postuler en envoyant leur candidature par mail : usfnatation@gmail.com.

LE CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE (77) RECRUTE UN ENTRAINEUR F/H POUR LA SAISON 2018/2019

Le Cercle des Nageurs du Val Maubuée (77) recherche un BEESAN ou BPJEPS pour la saison 2018/2019.

Poste en CDD pour l'encadrement de l'Aqua-Gym de 12h30 à 13h15 le mercredi
Vous êtes dynamique, motivé, rigoureux et aimez le travail en équipe.

Pour plus de renseignement ou pour postuler, veuillez adresser votre CV à brigittecnvm@gmail.com ou appeler la présidente Brigitte Fontaine au 06.41.12.03.07



CLUB NAUTIQUE DE VIRY-CHATILLON

www.cnv-natation.com



Le CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON Natation RECHERCHE DES EDUCATEURS

Le **CN Viry Chatillon Natation (91)** recherche pour la saison prochaine 2018-2019

des éducateurs pour l'encadrement de groupes :

Jardins Aquatiques, Écoles de Natation, Perfectionnement et Aquagym

(BEESAN ou BPJEPS)

Salaire selon convention collective et expérience

Envoyez vos candidatures avec CV avec lettre de motivation à

presidentecvnnatation@gmail.com et cnv.natation@orange.fr



Le RUEIL ATHLETIC CLUB (92) recherche un éducateur sportif (H/F) pour le 10 septembre 2018 pour ses groupes Avenirs, Jeunes de niveau régional à Interrégional ainsi que pour son groupe adulte.

Profil : BEESAN - BPJEPSAAN (avec sa carte professionnelle)

Poste CDI intermittent. Temps partiel annualisé.

Heures de travail :

Lundi 17h30 - 22h

Mardi 17h - 20h30

Mercredi 17h - 20h30

Jeudi 17h - 20h

Vendredi 17h - 20h30

Samedi et dimanche suivant le calendrier des compétitions

Merci d'envoyer un CV ainsi qu'une lettre de motivation par mail à :

annebrossois@yahoo.fr

La VGA SPORTS D'EAU de Saint-Maur (Val-de-Marne) recherche un entraîneur de Natation Course pour suivre un groupe compétition 9-10 ans et un groupe Compétition 14 ans et plus.

Au total, 8h30 par semaine, avec stages et compétitions en plus.

Poste à pourvoir dès maintenant

Pour plus d'infos : natation@vgasportsdeau.org



L'EN Longjumeau 91 recrute pour début novembre.

1 BEESAN ou DEJEPS « mention natation course » pour encadrer son groupe compétition Juniors /Séniors

(jours : lundi de 18h à 19h30, mardi de 18h30 à 20h30, mercredi de 18h30 à 20h30, jeudi de 19h à 20h30, samedi de 13h15 à 14h30, plus quelques créneaux de PPG ou musculation et présence aux compétitions)

Et

1 BEESAN ou DEJEPS « mention natation course » pour encadrer son groupe Masters (jours :

lundi de 19h30 à 20h45, mercredi de 19h00 à 20h30, vendredi de 20h45 à 22h15 et présence aux compétitions)

Envoyer vos candidatures à :

president.enl91@gmail.com



THE ONE

LA LUNETTE POUR TOUS

